

<https://snetap-fsu.fr/Deprekarisation-rencontre-avec-le.html>



Déprécarisation : rencontre avec le directeur de cabinet 19 novembre 2013

- Nos Actions - Les Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 22 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'Administration fait un pas en direction des revendications de l'intersyndicale !

À la demande de l'intersyndicale l'Administration :

- Confirme le versement d'une prime exceptionnelle aux agents reçus, afin de compenser une titularisation qui intervient avec un an de décalage pour les C administratifs.
- Revient sur son refus d'organiser des concours pour les agents administratifs de catégorie C et propose de 20 à 30 postes à la déprécarisation pour des concours organisés en 2014, mais avec une affectation prévue pour septembre 2015. C'est une ouverture, il va nous falloir être très vigilant, afin que les agents de la filière administrative ne soient pas oubliés des mesures de déprécarisation.
- Reconnaît que la liste des postes qui a été envoyée aux 47 lauréats du concours d'adjoints administratifs est à retravailler et qu'il faut tenir compte de leur situation personnelle et essayer de trouver des solutions au cas par cas.
- Réunira dans la première quinzaine de décembre les organisations syndicales dans un cadre paritaire, afin de faire le point et d'essayer de trouver des solutions socialement acceptables pour chacun(e). Le cas des DOM TOM a été largement évoqué avec une absence de postes comme dans certaines certaines [régions](#) de la métropole. L'intersyndicale reste mobilisée, afin de soutenir les agents concernés d'ici cette réunion. Rien n'est acquis, mais la négociation est engagée. Le directeur de cabinet s'est dit prêt à ouvrir un dialogue constructif sur le sujet.
- Accepte de mettre en place un comité de suivi ministériel de la loi sur la lutte contre la précarité dans la Fonction Publique (loi Sauvadet) qui ne se résume pas à un simple suivi des concours. Le Directeur de Cabinet a chargé le Secrétariat Général de le mettre en place.
L'utilisation des postes « gagés » existants, libres, ou susceptibles de se libérer dans la filière administrative à été demandée sans succès, comme la demande d'une mise à disposition aux établissements.

Tout n'est pas réglé, mais le processus de négociation est engagé, la mobilisation intersyndicale a permis de donner un coup d'arrêt à des orientations socialement inacceptables et nous espérons les corriger durablement.

L'intersyndicale reste mobilisée pour que le traitement de la précarité au Ministère de l'Agriculture ne crée pas des difficultés insurmontables pour les agents. La réussite au concours doit être le début d'une meilleure vie professionnelle.